Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 038-213803240-20260903-2026_036-DE

Département
de l'Isère

2026/036

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt six, le 03 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICORELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse
Absent excusé : FANJAT Pierre
Date de la convocation : 21 août 2026
Secrétaire de séance : FRANÇOIS Héloïse

Objet de la délibération : Liste CCID (Commission communale des Impôts Directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.
La liste dressée doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.
La liste doit donc comporter 24 noms pour les communes de 2000 habitants ou moins.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de dresser une liste de 24 noms :

ROSTAING	Jean Pierre	FAURE	Christian
COICAUD	Maude	ZAPPALA	Maryvonne
GEROLI	Jeremy	PUPAT	Claude
BOUILLER	Claudine	ROMATIF	Valérie
GAS	Marcel	ARAGO	Janine
PEREZ	Murielle	SARRAZIN	Myriam
CICORELLA	Sébastien	HUBERT	Karine
GUERRERO	Elisabeth	AVALLET	Yann
MARGUET	Max	PELLERIN	Ariane
DESGACHES	Nathalie	VEYRENC	Marc
DELAY	Jean Louis	BARBE	Michel
DUTAL	Christine	SANTONAX	Martial

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 03 septembre 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

PO

COMMUNE DE PRIMARETTE 38 (Isère)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.